

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal CHAVANNE, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 29 novembre 2024	Le 10 décembre 2024	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Annick PRENAT est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-08-06 - Attribution du marché de travaux : « Mise en place d'un réseau intercommunal de transfert des Eaux usées (réseau de transfert et réseau de collecte situé en parallèle) et renouvellement de conduites AEP en parallèle, sur les communes de BREBOTTE et de GROSNE »

Rapporteur : Gilles COURGEY

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 19 décembre 2024 ;

Les services eau potable et assainissement de la CCST travaillent en étroite collaboration afin de mutualiser leurs opérations de travaux. Outre une cohérence d'action, cela permet également de réaliser de substantielles économies.

Le programme des deux services prévoit notamment la réalisation de travaux

- d'assainissement pour la création d'un réseau de transfert et de collecte des eaux usées sur les deux communes,
- d'eau potable pour le renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Charles de Gaulle (RD 13) à Grosne.

Pour des raisons techniques et financières, il a été décidé de lancer un marché unique de travaux (pas de recours à l'allotissement).

Le marché est passé selon une procédure adaptée.

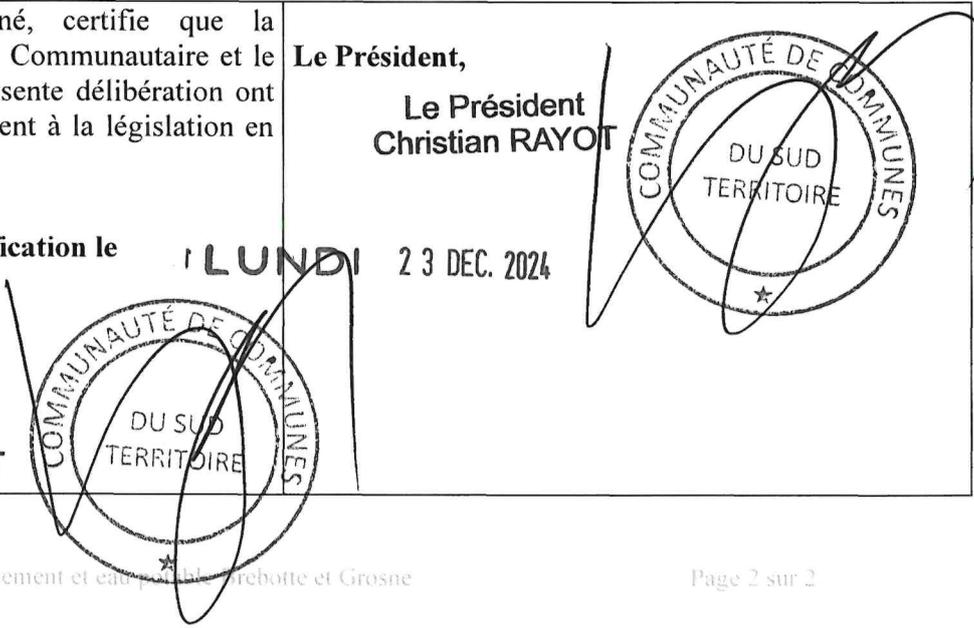
L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 7 novembre 2024. La date limite de retour des offres des candidats est fixée au 28 novembre 2024 à 12h00.

Après présentation à la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci a décidé :

D'attribuer à la société STPI le marché pour un montant de 1 823 705,05€ H.T.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution du marché à la Société STPI selon les conditions citées ci-dessus comme l'offre étant économiquement la plus avantageuse;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> <p>Et publication ou notification le LUNDI 23 DEC. 2024</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 
---	---